

acheteur canadien pourvu que les conditions de la transaction soient à peu près équivalentes à l'offre qu'il pourrait recevoir d'un acheteur étranger. Je puis vous dire que M. Brown a fait un effort réel pour trouver un acheteur canadien à ces conditions, qu'il continue de le faire, et qu'il a toujours eu la collaboration que moi-même et mon ministère étions en mesure de lui fournir à cet égard. M. Brown m'a informé qu'il y avait eu, à la mi-janvier, une lettre d'entente—c'est en ces termes qu'il me l'a décrite—entre lui et l'Ashland Oil Incorporated, établissant les conditions générales d'un accord susceptible d'être conclu avec cette société. C'est ainsi qu'on m'a informé de la chose et j'ai accepté ces renseignements sans réserve parce que c'est avec droiture, je pense, que toutes les parties intéressées m'ont tenu au courant de tout ce qui s'est produit.

Cela m'a donc été présenté comme un accord qui pourrait être conclu avec la société Ashland. D'autre part, la lettre expliquait clairement qu'il ne s'agissait pas d'un accord. Je n'ai vu aucun document avant vendredi dernier lorsque je suis allé à Vancouver pour tenter d'aider à maintenir cette société comme société canadienne. L'intention, dans le cas où il serait donné suite à l'accord avec la société Ashland, était que les parties concluraient plus tard ce qu'elles ont appelé un accord définitif. On m'a bien décrit cette lettre, mais je ne l'ai jamais eue en ma possession et ne je l'ai jamais vue. Je ne l'ai jamais vue sauf cette fois à Vancouver, mais je crois savoir qu'on en a donné copie à mon sous-ministre aujourd'hui.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a parlé d'une lettre d'intention où mon nom figurerait. Je répète que j'ai vérifié; je crois avoir fait rectifier le hansard, et j'apprends, renseignements pris, qu'aucune lettre d'intention signée par M. Brown ni aucune communication ne portait mon nom. Ce n'est là qu'une autre fausse rumeur rapportée par cet article malheureux qui a pu tromper les députés.

Comme j'en ai déjà fait part à la Chambre, je n'étais au courant d'aucune documentation sanctionnant un accord de vente, et je ne sache pas et ne crois pas que cette documentation existe, ni que M. Brown et la Rabsco aient déjà conclu un accord de vente ferme et exécutoire.

J'ai dit plus tôt que ces négociations avaient un caractère extrêmement délicat et confidentiel. Elles mettent en cause les droits de certains particuliers et de très grosses sommes d'argent. Diverses personnes m'ont fait tenir des renseignements à la condition que je ne divulgue pas leurs positions respectives et je me vois obligé de m'en tenir à cet engagement, non seulement à cause de la transaction elle-même mais parce que si je dois être utile au gouvernement et au Parlement dans mes activités futures, il est sûrement très important que les particuliers qui communiquent avec moi à titre confidentiel sachent qu'en dépit des pressions que même le Parlement a exercées sur moi à certains moments afin que je révèle les renseignements en question, je tiendrai mon engagement jusqu'à ce que je sois autorisé à communiquer les renseignements à la Chambre.

Je puis dire en ce moment que M. Brown est en pourparlers avec plus d'une compagnie canadienne puisqu'il voudrait bien que la Home Oil demeure une compagnie canadienne. Plus tôt aujourd'hui et précédemment, j'ai déclaré à la Chambre qu'il est dans l'intérêt du Canada de garder le contrôle de la majorité des actions de la société Home Oil, et il me semble que les députés ont unanimement manifesté ce soir qu'ils souhaitent la même chose. Les mesures que j'ai prises ont consisté à me renseigner pleinement sur les données de la situation de M. Brown, de la Cygnus et de la Home Oil, afin de signifier clairement à M. Brown que le gouvernement souhaitait que la transaction se fasse avec un acheteur canadien, et afin d'encourager activement des discussions entre M. Brown et des acheteurs canadiens qu'il considèrerait comme acceptables, tout en essayant de le mettre en rapport avec de tels acheteurs canadiens, pour autant que je puisse le faire personnellement ou grâce aux bons offices de mes services ministériels.

Je le répète, c'est une question délicate; il s'agit de savoir jusqu'à quel point il appartient au gouvernement du Canada de s'immiscer dans les affaires privées d'un citoyen canadien parce qu'un intérêt national urgent et essentiel le commande. Certaines circonstances peuvent justifier une intervention semblable à celles que j'ai déjà mentionnées, et il faut certes respecter les droits de la propriété privée, qu'il s'agisse d'une société ou de valeurs immobilières ou encore d'exploitations agricoles, comme l'étaient les entreprises privées d'autrefois. C'est très bien ainsi à l'époque où nous vivons. Par ailleurs, il doit être nettement entendu que les intérêts d'un particulier doivent être considérés avec beaucoup de soin; on ne doit pas s'y immiscer à la légère ou inutilement, en toute justice pour l'intéressé. Je dois, à ce point, déclarer publiquement—et je dois le faire, je pense, en toute justice envers tous ceux avec qui j'ai traité—que j'ai reçu l'entière collaboration du président de la société Ashland Oil Incorporated, M. Orin Atkins, en ce qui concerne cette transaction. Il m'a tenu parfaitement au courant, a fait honneur aux promesses qu'il m'avait faites et je lui dois assurément la courtoisie de reconnaître sa franchise, sa bonne volonté et son honnêteté dans ses pourparlers avec le gouvernement canadien.

Incidentement, Ashland est un raffineur important de pétrole canadien aux États-Unis et ses investissements dans la production canadienne dépassent 100 millions de dollars. Des questions ont été posées à la Chambre sur les avantages fiscaux qu'obtiendrait sous le régime actuel—j'en parlerai très brièvement—un acheteur américain au cas où Home Oil viendrait à changer de propriétaire. Il est vrai, comme l'ont avancé certains députés, notamment ceux de l'opposition officielle, que dans certaines circonstances, les compagnies américaines peuvent déduire leurs frais de prospection au Canada de leur revenu général alors que les compagnies canadiennes n'ont pas le droit de le faire pour leurs frais de prospection à l'étranger.

● (minuit)

Il ne fait aucun doute que l'industrie pétrolière canadienne a besoin d'énormes capitaux pour se développer. Les députés devraient prendre le temps de la réflexion et voir si nos besoins à cet égard sont les mêmes que ceux des États-Unis et d'autres pays étrangers et si nous